

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 - N° 453/2010	Révision N°4 Date : 07/05/2015 Remplace la Fiche du 27/08/2013
1.2.3 C'FAIT	1/11

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **1.2.3 C'FAIT**
 Forme du produit : Mélange
 Type de produit : Nettoyant Dégraissant Universel

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel
 Réservé à un usage professionnel
 Utilisation de la substance/mélange : Nettoyant Dégraissant Universel

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société GCISP

ZAC Des Cerisiers
 2 Rue Louis Martin
 77400 Thorigny sur Marne
 Tel : 01.60.94.00.84
 Fax : 01.60.94.00.89

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Formule déposée au Centre Antipoison de Nancy
Numéro d'appel d'urgence : 03.83.32.36.36 (Centre Antipoison)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye. Irrit.2 H 319
 EUH208

Ce mélange ne présente pas de dangers physiques.

Texte complet des phrases H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune autre information complémentaire

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 - N° 453/2010	Révision N°4 Date : 07/05/2015 Remplace la Fiche du 27/08/2013
1.2.3 C'FAIT	2/11



GHS07
Attention

Pictogrammes danger (CLP)

Mention d'avertissement (CLP)

Composants dangereux

Mentions de danger (CLP)

H319– Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP)

P264 – Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 – Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection.

P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 – Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Phrases EUH :

EUH208 - Contient Citral, d-Limonene, Terpinolene, Citronellal. Peut déclencher une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

Le mélange ne contient pas de « substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) ≥ 0.1 % publiées par l'Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'Annexe XIII du Règlement REACH (CE N°1907/2006).

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable.

3.2. Mélange

Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Nom	Identificateur de produit	%	Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
alkane C6-C8 (nombre pair), 1-acide sulfonique, sels de sodium	(Numéro CE) 939-625-7	0 - 3	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
hydroxyde de sodium	(n° CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro index) 011-002-00-6	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314
C9-11 alcool éthoxylé	(N°CAS) 68439-46-3	<2	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318

GCISP

2 Rue Louis Martin 77400 Thorigny sur merne

Tel : 01 60 94 00 84

Fax : 01 60 94 00 89

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 - N° 453/2010	Révision N°4 Date : 07/05/2015 Remplace la Fiche du 27/08/2013
1.2.3 C'FAIT	3/11

Métasilicate de disodium	(n° CAS) 10213-79-3 (Numéro CE) 229-912-9 (Numéro index) 014-010-00-8	<1	Met. Corr.1, H290 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE3, H335
--------------------------	---	----	--

Textes des phrases H : voir section 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général :	D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Premiers soins après contact oculaire :	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un ophtalmologiste. Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion :	Rincer la bouche, NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau :	Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements pendant le rinçage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Tous les agents d'extinction sont utilisables : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés :	Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie :	Liquide non inflammable
---------------------	-------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie :	Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie :	Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 - N° 453/2010	Révision N°4 Date : 07/05/2015 Remplace la Fiche du 27/08/2013
1.2.3 C'FAIT	4/11

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non secouristes

Équipement de protection : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains après chaque utilisation.
 Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 .Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles Incompatibilités

Conditions de stockage : Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques ou particulières. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation (s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 - N° 453/2010	Révision N°4 Date : 07/05/2015 Remplace la Fiche du 27/08/2013
1.2.3 C'FAIT	5/11

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail :

hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
France	VLE (mg/m ³)	2 mg/m ³
2-méthoxyméthylethoxy propanol (34590-94-8)		
France	VME (mg/m ³)	308 mg/m ³
France	VME (ppm)	50 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux :

Protection des mains :

Protection de la peau et du corps :

Protection des voies respiratoires :

Autres informations :

Eviter toute exposition inutile.

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants

Porter un vêtement de protection approprié.

Aucune protection spéciale n'est requise

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillé devront être lavées.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Jaune
Odeur	: Citron
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 11 ± 0.5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate Butylique = 1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non concerné
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1 à 20°C
Solubilité	: Soluble dans l'eau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 - N° 453/2010	Révision N°4 Date : 07/05/2015 Remplace la Fiche du 27/08/2013
1.2.3 C'FAIT	6/11

Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriété comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune sous utilisation normale.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

NON CLASSE

hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
DL50 orale rat	325 mg/kg
alkane C6-C8 (nombre pair), 1-acide sulfonique, sels de sodium	
DL50 orale rat	> 1550 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
Métasilicate de disodium (10213-79-3)	
DL50 orale rat	1152-1349 mg/kg
DL50 cutanée rat	>5000 mg/kg
CL50 inhal. Rat	>2.06 g/m3
C9-C11 alcool éthoxylé (68439-46-3)	
DL50 orale rat	300 - 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2000 - 5000 mg/kg

GC:ISP

2 Rue Louis Martin 77400 Thorigny sur marne

Tel : 01 60 94 00 84

Fax : 01 60 94 00 89

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 - N° 453/2010	Révision N°4 Date : 07/05/2015 Remplace la Fiche du 27/08/2013
1.2.3 C'FAIT	7/11

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Provoque une sévère irritation des yeux.
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non classé Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité :	Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction :	Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes : cibles (exposition unique)	Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes : cibles (exposition répétée)	Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration : cibles (exposition unique)	Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine : et symptômes possibles :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité
Ecologie – Général

hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
CL50 poisson 1	33 - 189 mg/l 96h
CE50 Daphnie 1	40 - 240 mg/l 48h
alkane C6-C8 (nombre pair), 1-acide sulfonique, sels de sodium	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l
NOEC chronique algues	6,25 mg/l
Métasilicate de disodium (10213-79-3)	
CL50 poisson	210 mg/l 96h
CE50 Daphnie	1700 mg/l 96h
C9-C11 alcool éthoxylé (68439-46-3)	
CL50 poisson 1	1 – 10 mg/l (96 h)
CE50 Daphnie 1	1 – 10 mg/l (48 h Daphnia magna)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 - N° 453/2010	Révision N°4 Date : 07/05/2015 Remplace la Fiche du 27/08/2013
1.2.3 C'FAIT	8/11

Le produit n'est pas classé dangereux pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

1.2.3 C'FAIT	
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité finale (série OCDE 301) conformément au Règlement européen CE N°648/2004 relatif aux détergents.	
alkane C6-C8 (nombre pair), 1-acide sulfonique, sels de sodium	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
C9-C11 alcool éthoxylé (68439-46-3)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1.2.3 C'FAIT	
Potentiel de bioaccumulation	Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau..

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

1.2.3 C'FAIT	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Eviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation pour l'élimination des déchets : Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la Directive 2008/98/CE

Ecologie – déchets : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 - N° 453/2010	Révision N°4 Date : 07/05/2015 Remplace la Fiche du 27/08/2013
1.2.3 C'FAIT	9/11

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé pour le transport				
14.2. Nom d'expédition des Nations unies				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transports par voie terrestre	Non soumis
14.6.2. Transports maritime	Non soumis
14.6.3. Transports aérien	Non soumis
14.6.4. Transports par voie fluviale	Non soumis
14.6.5. Transports ferroviaire	Non soumis

14.7. Transports en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

15.1.1. Réglementations UE

GCISP
2 Rue Louis Martin 77400 Thorigny sur marne
Tel : 01 60 94 00 84
Fax : 01 60 94 00 89

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 - N° 453/2010	Révision N°4 Date : 07/05/2015 Remplace la Fiche du 27/08/2013
1.2.3 C'FAIT	10/11

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'annexe XVII.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Ne contient aucune substance listée à l'annexe XIV de REACH.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

Sources des données :

REGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/200

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent.

Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Produit réservé uniquement à un usage professionnel.

Textes des phrases H- et EUH mentionnées à la section 3

H290	Corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, Exposition unique, Catégorie 3
EUH208	Peut produire une réaction allergique

FDS UE (Annexe II REACH)

<p align="center">FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 - N° 453/2010</p>	<p align="center">Révision N°4 Date : 07/05/2015 Remplace la Fiche du 27/08/2013</p>
<p align="center">1.2.3 C'FAIT</p>	<p align="center">11/11</p>

- **Date d'émission** **07/05/2015**
- **Remplace la fiche du** **27/08/2013**

DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ : Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS est rédigée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.